

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Directive 91/155/CEE

FOULAGE GL 30

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA COMPAGNIE

Désignation Commerciale	FOULAGE GL 30
Fournisseur	CHABBERT CHIMIE SARL Le Causse – Espace Initiative 81290 LABRUGUIERE (France)
	Tél. 33 (0)5 63 74.26.77 Fax. 33 (0)5 63 74.26.78

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Alcools gras sulfatés, sulfonates, additifs
Pas de substance dangereuse présente.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aucun danger à notre connaissance

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Non applicable
Contact avec la peau :	Se laver abondamment à l'eau
Contact avec les yeux :	Rincer à l'eau courante pendant 10 minutes. Si nécessaire consulter un spécialiste.
Ingestion :	Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens appropriés : Mousse, poudre extinctrice, anhydride carbonique, eau pulvérisée.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection individuelle : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout.
Méthode de nettoyage : Endiguer le produit et utiliser un absorbant (sable, sciure)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Pas de consigne particulière.
Stockage : Stocker à l'abri du gel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle : Protection des mains : gants en caoutchouc.
Protection des yeux : lunettes étanches.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Jaune ambré
Odeur : Faible, légèrement grasse
PH : 6.5 – 8.5 (à 20°C)
Point éclair : >100°C
Masse volumique : 1.02 g/cm³ à 20°C
Solubilité : Soluble en toutes proportions dans l'eau
Viscosité : Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matières à éviter : Aucune dans les conditions normales d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet néfaste pour la santé n'a été noté.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Environnement aquatique : Pas de données
Biodégradabilité > 90%

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Incinération dans un centre agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon les arrêtés des 10 Octobre 1983 et 21 Février 1990 en application des directives CEE n° 67-548 et 88-379.

Phrases S : **S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 :Après contact avec la peau, se laver abondamment avec de l'eau.
S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.

Prescriptions nationales : Substances dangereuses.
Code du travail :
- articles L 231-6 et 7
- articles R 231-51 à 58-2 (prévention du risque chimique)
Arrêté du 10/10/83 (J.O du 21/1/84) modifié (étiquetage).
Voir fascicule spécial n°90/1 bis du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date mentionnée et sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

N° de version : 0001

Date de révision : Dec. 2000